



No de résolution  
ou annotation

## COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme, tenue au 115, chemin Dupuis, le 8 novembre 2019 à 9 h 00.

Sont présents :   Monsieur Rémi Beaudry  
                          Madame Christine Corriveau  
                          Madame Guylaine Gosselin  
                          Monsieur Bruce Munro  
                          Monsieur Gaston Pelletier  
                          Monsieur Marc-Gabriel Vallières

Sont absents :     Monsieur Pierre Lussier  
                          Monsieur Steven Finiffter

Est également présent le directeur du Service de l'urbanisme, Monsieur François Taché

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

- 1   Ouverture de la réunion
- 2   Adoption de l'ordre du jour
- 3   Adoption du procès-verbal et affaires découlant
  - 3.1   Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 août 2019
  - 3.2   Affaires découlant du procès-verbal
- 4   Dépôt de documents
- 5   Dérogation mineure
  - 5.1   Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 213, 15, avenue de Chantilly – Implantation d'un cabanon existant
- 6   Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 6.1   Aucun sujet à traiter
- 7   Autres sujets
- 8   Levée de la séance

\*\*\*\*\*

#### 1.   **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 9 h 05, sous la présidence de Monsieur Rémi Beaudry.

#### 2.   **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Bruce Munro, appuyé par Monsieur Gaston Pelletier et résolu que ce Comité :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET AFFAIRES DÉCOULANT**

CCU19-1102

3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 AOÛT 2019**

**ATTENDU** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) prennent connaissance du procès-verbal de la réunion du 9 août 2019;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Gaston Pelletier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Comité :

**ADOpte** le procès-verbal de la réunion tenue le 9 août 2019 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3.2 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

4. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose les résolutions adoptées par le Conseil le 16 août 2019 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

5. **DÉROGATION MINEURE**

CCU19-1103

5.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 213, 15, AVENUE DE CHANTILLY – IMPLANTATION D'UN CABANON EXISTANT**

**ATTENDU** que le requérant désire obtenir une dérogation mineure en vue de régulariser l'implantation d'un cabanon;

**ATTENDU** qu'un avis public a été conformément publié le 30 octobre 2019 pour la demande de dérogation mineure, laquelle porte le numéro 2019-0006;

**ATTENDU** que le certificat de localisation préparé par Monsieur Robert Lessard, arpenteur-géomètre pour la firme Barry, Régimbald, Lessard, arpenteurs-géomètres, en date du 4 juillet 2018, dossier 5352, sous la minute 9362, présente un cabanon situé à 4.88 mètres de la ligne latérale gauche, alors qu'une marge de 6 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 1.12 mètre dans cette marge, et ce, en vertu du règlement de zonage numéro 2006-493 et ses amendements;

**ATTENDU** que le permis de construction numéro 714 a été émis le 10 avril 1987;

**ATTENTU** que l'équipement de filtration est à l'intérieur du bâtiment;

**ATTENTU** que le cabanon est en place depuis plus de trente (30) ans;

**ATTENDU** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance de la demande du propriétaire du lot 5 508 213 concernant l'implantation d'un cabanon;



No de résolution  
ou annotation

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Munro, appuyé par Monsieur Marc-Gabriel Vallières et résolu que ce Comité :

**RECOMMANDE** au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2019-0006 pour régulariser l'implantation d'un cabanon, telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

6. **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIA)**

6.1 Aucun sujet à traiter

7. **AUTRES SUJETS**

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Gaston Pelletier et résolu que ce Comité :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 9 h 57, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Rémi Beaudry  
Président

François Taché, B. Urb.  
Directeur du Service de l'urbanisme

CCU19-1104



No de résolution  
ou annotation